

DECISION N°2024 -

000002

/ MSDS-SG DU .....

03 MAI 2024

**PORANT CREATION DU COMITE D'ETHIQUE DE L'OFFICE NATIONAL DE LA SANTE  
DE LA REPRODUCTION (ONASR)**

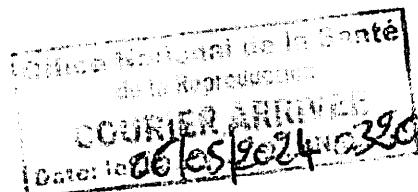
**LE MINISTRE DE LA SANTE ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Vu la Constitution ;  
Vu la Charte de la Transition ;  
Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;  
Vu la Loi n° 90-110/AN-RM du 27 juillet 1990 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du fonctionnement des Etablissements publics à caractère administratif ;  
Vu la Loi n°96-015 / AN-RM du 13 février 1996 portant statut général des Etablissements publics à caractère scientifique, technologique ou culturel ;  
Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;  
Vu l'Ordinance n°2020-014 du 03 avril 2020 portant création de l'Office National de la Santé de la Reproduction ;  
Vu le Décret n°2020-0194 / P-RM du 3 avril 2020 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Office national de la Santé de la Reproduction ;  
Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;  
Vu la liste de personnalités proposées par le Directeur général de l'ONASR ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés membres du Comité d'Ethique de l'Office national de la Santé de la Reproduction, les personnalités dont les noms suivent :

- Docteur Youssouf COULIBALY, représentant de la Direction générale de la Santé et de l'Hygiène publique ;
- Docteur Bibatou MARIKO, représentant de la Direction de la Pharmacie et du Médicament ;
- Monsieur Boubacar dit Dédé TRAORE, représentant de l'Institut des Sciences humaines ;
- Professeur Mariam SYLLA, Chercheur désigné par le ministre chargé de la Recherche scientifique ;



- **Docteur Seydou SAMAKE**, Chercheur désigné par le ministre chargé de la Recherche scientifique ;
- **Docteur Lala TRAORE**, Chercheur désigné par le ministre chargé de la Recherche scientifique ;
- **Docteur Samba DIARRA**, Chercheur désigné par le ministre chargé de la Recherche scientifique ;
- **Monsieur Yacouba SIBY**, représentant du Haut Conseil islamique ;
- **Abbé Léopold DIENDRER**, représentant de la Conférence épiscopale ;
- **Docteur Antoine DEMBELE**, représentant de l'Association des Groupements d'Eglises et Missions protestantes évangéliques du Mali ;
- **Maître Aliou KEITA**, représentant de l'Association malienne des Droits de l'Homme.

**Article 2 :** La présente décision sera communiquée partout où besoin sera.

**Le ministre**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Assa Badiallo TOURE', is placed over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MINISTÈRE DE LA JUSTICE' around the top edge and 'COLONEL ASSA BADIALLO TOURE' in the center.

**Colonel Assa Badiallo TOURE**

*Chevalier de l'Ordre national*

**Ampliations :**

- Original..... 01
- Tous les membres..... 11
- Archives / Chrono ..... 02